

226C0778
FR0010340141-FS0490

4 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AEROPORTS DE PARIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2026, la société Abu Dhabi Investment Authority¹ (211 Corniche, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mai 2026, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Platinum Compass B 2018 RSC Limited qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AEROPORTS DE PARIS et détenir, directement et indirectement, 4 864 792 actions AEROPORTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 2,93% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Platinum Compass B 2018 RSC Limited	4 791 239	4,84	4 791 239	2,88
ADIA	73 553	0,07	73 553	0,04
Total ADIA	4 864 792	4,92	4 864 792	2,93

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AEROPORTS DE PARIS sur le marché.

¹ « *Public investment institution* » contrôlée par l'émirat d'Abu Dhabi.

² Sur la base d'un capital composé de 98 960 602 actions représentant 166 287 961 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.